

SOCIÉTÉ
D'HORTICULTURE

DE
L'ARRONDISSEMENT DE SENLIS



BULLETIN DES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ

X^e VOLUME

N^o 5



MAI

1883

—
SENLIS

IMPRIMERIE ET LITHOGRAPHIE ERNEST PAYEN

11, place de l'Hôtel-de-Ville, 11

La Commission des Apports sur le Marché visitera les produits mis en vente le 2^e mardi de chaque mois, à 9 heures 1/2.

CONVOICATIONS

Les Réunions générales de la Société ont lieu le premier dimanche de chaque mois, à deux heures, et celles du Conseil d'administration le dernier dimanche, à trois heures, dans une des Salles de l'ancien Evêché.

PRÉSIDENTS D'HONNEUR

M. le Préfet de l'Oise. — Monseigneur l'Evêque de Beauvais. —
M. le Sous-Préfet de Senlis. — M. le Maire de Senlis.

BUREAU HONORAIRE

M. le comte de Maricourt, vice-président.
M. Cossin, secrétaire.
M. Cabot, bibliothécaire-archiviste.

BUREAU CENTRAL

M. Vernois, président.
MM. Thirion, Minguet et Brochon, vice-présidents.
M. Bruiet, secrétaire-général.
M. Cagny, secrétaire-général-adjoint.
MM. Jassemmin et Macret, secrétaires.
M. Drivière, trésorier.
M. Daguet, trésorier-adjoint.
M. Vinet, bibliothécaire-archiviste.
M. Reusse, conservateur du matériel.
Jardinier-professeur : M. Dubarle.

MEMBRES PERPÉTUELS

M^{me} de Watry. — M^{me} Corbin. — M. de Watry. — M. Thirion.
— M. Vernois. — M. de Maintenant. — M. Minguet. — M. Cagny.
— M. Deshais. — M. Cossin. — M. Desachy (Charles). — M. le
baron de Condé. — M. Bruslé. — M. Jannin. — M. Lemaire (de
Nanteuil). — M. Froment (de Saint-Firmin). — M. de Maricourt. —
M. Picard (de Crépy). — M. Brochon. — M. Perpette. — M. Bruiet.
— M. Am. de Caix de Saint-Aymour. — M. Corbin. — M. Thié-
nard. — M. Odent. — M. Frémy. — M. le baron Seillière. —
M. Bourbonneux. — M. Sebert. — M. Vinet. — M. le baron de
Saint-Marc. — M. le comte Amelot.

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Senlis : MM. Colas. — Simon Compiègne. — Tassin. — Félix
Dupuis. — Fossiez. — Guinand. — Minard. — Fleury. — Noché.
— Lozet. — Bougeonnier.
Pont : MM. Renaut, président.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

Président : M. E. Baudet. — Vice-Président : M. Lane.
Secrétaire : M. Cottard. — Vice-Secrétaire : M. Rodian (Louis)
Trésorier : M. Huss. — Délégué : M. Pichon

Ne gaspillons pas les années en essais, en tâtonnements, lorsque d'autres viticulteurs, non moins intéressés que nous, ont, depuis quarante ans, abandonné leurs vieilles routines, essayé et perfectionné la culture à grand espacement.

M. Pellicot, dont je vous citais le nom tout à l'heure, a pratiqué cette culture aussitôt qu'il l'a connue, il y a déjà quelques années.

Voici ce qu'il écrit :

« Mes chaintres sont plantés au milieu de vignes phylloxérées, presque détruites, et elles ne paraissent pas se ressentir de la présence de l'insecte. »

Nous pouvons donc être convaincus que ce mode de culture peut, beaucoup plus longtemps que notre culture habituelle, résister aux atteintes du phylloxera.

Je vous citerai encore l'opinion d'un grand viticulteur, M. Déjeron, dans ses notes sur la vigne en chaintres : on sait, dit-il, que le phylloxera abandonne les racines où il ne trouve plus une alimentation suffisante. On sait aussi l'immense rusticité de la vigne, son énergique défense contre tout ce qui est un obstacle à son développement. Eh bien, avec la culture en chaintres, alors que l'insecte dévastateur quittera des radicelles flétries par sa morsure, la vigne jettera ses forces sur ces parties abandonnées et leur donnera une vitalité qui défilera des années d'attaque.

Dans la culture en chaintres en effet, chaque cep, après 40 ans de plantation, couvre une étendue de 40 mètres carrés, et le développement de ses racines a la même étendue dans le sol ; il est facile à comprendre qu'une végétation semblable et aussi vigoureuse résistera au moins aussi bien au phylloxera que les cépages américains, et nous n'aurons pas besoin du concours de la greffe qui ne réussit pas toujours et qui présente de nombreux inconvénients, alors même qu'elle réussit dans des mains habiles.

Je terminerai, Messieurs, en vous citant encore l'opinion

de M. Victor Rendu, dans son ampélographie française, où il démontre que plus la vigne prend de l'expansion qui la rapproche de son arborescence naturelle, plus elle est fertile en fruits, vigoureuse en bois, et plus elle vit longtemps, moins elle a besoin des engrais et des soins de l'homme.

« La vigne, dit-il, dans l'état de nature, quand l'art ne l'a ni mutilée ni pliée à ses caprices, est douée d'une vigueur et d'une durée extraordinaire, elle résiste mieux à l'influence des saisons et des maladies. »

Il existe peu, dans le régime végétal, d'individus doués de plus de vigueur et de plus de rusticité que la vigne, ayant besoin de plus larges espaces pour y étendre des bras puissants, des rameaux innombrables et féconds.

Et qu'en a fait la civilisation ?

Le superbe géant est devenu un nain rabougri; une telle mutilation ne se concevrait certainement pas, si elle ne se fût produite petit à petit depuis de longues années; cette transformation a été de nous presque inaperçue.

Faut-il s'étonner après cela que la vigne manque de force et de rusticité, qu'elle ait des maladies consécutives résultant de son épuisement, qu'elle ne puisse plus résister aux attaques de ses ennemis ?...

Assurément non, une seule chose, au contraire, doit nous surprendre et exciter notre admiration; c'est que la vigne ne soit pas encore morte de nos massacres et de nos mutilations.

A l'œuvre donc, Messieurs, pour secourir cette pauvre malade pendant qu'il en est encore temps; rendons-lui la santé, donnons-lui l'air et l'espace qui lui sont indispensables pour vivre, rendons-lui la liberté! et vive la mémoire du père Denis, l'illustre vigneron auquel la vigne devra son salut et nous la fortune.

PROCÈS-VERBAL

DE LA

Séance de la Section centrale

DU 6 MAI 1883. — PRÉSIDENTE DE M. VERNOIS.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Le procès-verbal de la précédente séance est adopté.

La correspondance comprend les pièces ci-après :

1° Une lettre de M. le Président de la Société de Beauvais, exprimant ses regrets de ne pouvoir nous envoyer des greffes de pommiers à cidre.

2° Une lettre de M. Vavin, qui offre à la Société des graines de Fenouil, de la Betterave rouge plate d'Egypte, de Florence, et du Mais du Gabon, envoyé par M. Masson, gouverneur militaire de cette colonie. Il annonce pour l'an prochain de la graine d'Arracacha, de l'Amérique du Sud. — La Société vote des remerciements à M. Vavin, distribue la graine à des praticiens qui rendront compte des résultats obtenus, et décide qu'un exemplaire du Bulletin sera adressé régulièrement à M. Vavin, faubourg Saint-Honoré, 54.

3° Un exemplaire de la brochure de M. Baltet, sur *l'Action du froid* sur les végétaux, pendant l'hiver 1879-80. — Renvoi à l'examen de M. Lozet.

4° Le palmarès de l'Exposition de Gand, en avril 1883.

5° Le programme de l'Exposition de Lille, du 1^{er} au 9 septembre 1883.

6° Celui de l'Exposition de Clermont, du 16 au 17 juin 1883.

7° Le prix-courant des Orchidées d'Australie, de la maison Creswell, de Sydney.

8° Les procès-verbaux suivants :

SECTION DE NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

SÉANCE DU 10 FÉVRIER 1883. — PRÉSIDENTE DE M. BENOIT

M. BELLARD, de Rosières, présente 10 variétés de Légumes, — *Mention très honorable*, — et 10 variétés de Fruits, — *Mention très honorable*.

SÉANCE DU 8 AVRIL 1883. — PRÉSIDENTE DE M. BENOIT

M. BELLARD obtient une *Mention très honorable*, pour son apport de Légumes.

SECTION DE LA CHAPELLE-EN-SERVAL

SÉANCE DU 5 AVRIL 1883. — PRÉSIDENTE DE M. BAUDET

M. BARBIER (Emmanuel), présente un lot de Pensées de 35 variétés; 12 variétés de Jacinthes et 21 variétés d'Anémones, — *Mention très honorable*, — plus, un lot de Légumes de primeurs et de Fraises, *Mention honorable*.

M. le Secrétaire-Général communique les notes suivantes extraites des Bulletins des Sociétés correspondantes :

M. le docteur Cramoisy propose pour la destruction du *Puceron lanigère* et du *Phylloxera*, l'emploi du mélange suivant : Acide pyroligneux rectifié à 7 ou 8 degrés, 4 litre; acide salicylique, 2 grammes; oxyde rouge de mercure, 4 gramme; fuschine, 0,25.

Employer pure en hiver seulement, ajouter 3 litres d'eau pendant la végétation.

Le *Bulletin de Soissons* vante un autre procédé de destruction du tigre, inventé par un de ses sociétaires, M. Poirét (Scylla), jardinier à Fismes, chez M^{me} Goumant; il vend son insecticide 0,30 c. le litre. — La Société invite M. le Secrétaire à en demander trois litres à titre d'essai.

M. Cornu a signalé à la Société centrale le danger de l'emploi du coaltar et autres substances à odeur prononcée dans les serres renfermant des fruits. — M. Dubarle dit qu'il faut même éviter l'emploi de bois de sapin pour la construction des fruitiers, les fruits absorbant une partie de l'odeur de la résine.

M. Paillieux a recommandé l'usage culinaire des *Rhizomes du Capacho* ou *Canna paniculata*.

M. Bournisien, de Meaux, dit à propos des *Typha* ou *Massettes* :

« Dans certaines parties de la Russie, les jeunes pousses de la Massette à feuilles larges sont conservées en guise d'asperges et estimées par bien des gens à l'égale de celle-ci, d'où vient leur nom d'Asperges de Cosaque. Le Rhizome, qui est féculent, sert de nourriture aux Kalmouks.

« Pourquoi ne pas en essayer et négliger un légume qui s'offre de lui-même et sans culture aucune? Quand même serait-il de beaucoup inférieur à l'asperge, il pourrait dans certaines contrées être d'un grand secours pour les populations peu aisées, si elles étaient convaincues de son innocuité. »

Le *Journal d'agriculture* publie un article sur l'établissement en Angleterre d'une *ferme fruitière*; dans le comté de Gloucester, lord Sudeley ne pouvant louer une ferme de 200 hectares, l'a plantée en arbres fruitiers de toutes sortes, espacés de 5 mètres les uns des autres, et il a garni l'espace libre entre chaque ligne de noisetiers, groseillers et framboisiers, destinés à être supprimés lorsque les arbres auront pris assez de développement.

M. le Secrétaire-Général communique les décisions suivantes du Conseil d'administration.

Des renseignements seront pris pour planter à l'automne les meilleures variétés de pommiers à cidre dans le jardin d'essai, afin de fournir des greffes aux Sociétaires qui en demanderont.

L'échange du Bulletin sera proposé au *Journal des Campagnes et d'Agriculture progressive*, qui désire se faire connaître aux Sociétaires.

Il n'y a pas lieu, vu l'état de nos finances, de souscrire

pour l'érection d'un monument à M. Léonce de Lavergne, qui était agriculteur et non horticulteur.

La séance est levée à 4 heures, après le tirage de la loterie.

UTILITÉ DES ENGRAIS CHIMIQUES

Tous les jours, on entend des cultivateurs dire que l'on est souvent trompé, lorsqu'on achète des engrais. C'est moins souvent vrai qu'on ne le dit, et les industriels qui vendent des engrais sont tout aussi honnêtes que ceux qui vendent des cuillottes, des confitures, du vin ou du café, et cependant nous en achetons tous les jours. On n'entend pas moins souvent des réclamations d'un autre ordre, où l'on tombe à bras raccourcis sur l'Administration, en l'accusant de ne pas suffisamment *protéger le pauvre peuple*, de ne pas créer partout des laboratoires, de manquer d'activité et de beaucoup d'autres choses encore.

Oui, sans doute, les laboratoires sont utiles, souvent même indispensables; mais n'exagérons rien, et reconnaissons que les 9/10 des cultivateurs qui se plaignent ne sont trompés que parce qu'ils agissent maladroitement, voilà tout. La plupart des praticiens haussent les épaules, quand ils entendent parler d'azote et d'acide phosphorique. Tant pis pour eux, alors, si on les triche lorsqu'ils en achètent. Quand ils achètent un engrais, *ils ne se préoccupent que de son prix, mais jamais de sa composition*; ce n'est pas à l'Administration, alors, à s'en préoccuper pour eux. Il y a trois noms à retenir, tout au plus, et une formule très simple de garantie à exiger, et ces noms ne sont certainement pas plus compliqués que ceux qui composent le vocabulaire judiciaire. Cependant, tous les jours nous rencontrons des avocats de

village qui nous en montreraient sur ce terrain, où l'apprentissage coûte cher, pourtant. *Du reste, quand on ne sait pas lire sa lettre, on la fait lire par son voisin*, et dans le commerce des engrais, ce ne sont pas des phrases qu'il faut, des promesses presque toujours trompeuses, mais une toute petite lettre, avec des nombres bien imprimés et convenablement.

Donc, quel que soit l'engrais acheté et la maison qui le fournisse, on doit exiger une garantie précise et ne prêtant point à ces doubles sens équivoques qui amènent les procès. Et une garantie précise est, dans ce cas, un bulletin d'analyse indiquant les *quantités de matières simples contenues* — — azote — acide phosphorique — potasse (les autres se paient peu ou pas), et leur *état chimique* dans l'engrais.

Ces deux conditions sont *indispensables*, mais *suffisantes*. Chaque matière simple a une valeur commerciale qui dépend de son état chimique. Par conséquent, la *quantité*, d'une part, et l'*état*, qui indique le prix à choisir pour l'*unité*, d'autre part, permettent de calculer la valeur réelle de l'engrais et, s'il y a contestation, établissent nettement la besogne du chimiste désigné pour le contrôle. Y a-t-il, nous le demandons, un commerce qui se fasse avec de semblables garanties? Et peut-on admettre qu'une maison ancienne, qui n'a pas volontairement l'intention de rendre son existence éphémère, consente à fournir de pareilles armes à l'acheteur, si elles ne doivent servir que contre elle? Evidemment non. *Quand on exige de pareilles garanties, on est à peu près sûr d'en avoir pour son argent*.

Nous allons résumer, dans un petit tableau, ces renseignements pratiques. A gauche, les *matières simples*; à droite, leur *état ordinaire* dans les engrais, ainsi que leurs *valeurs commerciales* approximatives actuelles, valeurs très variables, selon les marchés. Il ne faut donc point voir plus loin que notre pensée; nous voulons seulement représenter,

par des nombres à peu près exacts, ce qui reste vague quand on ne se sert que de mots et de phrases.

Azote { de 4 fr. 60 à 2 fr. 30 le kilog. (selon les matières et leur richesse).
organique { lies de vin, cuirs torréfiés, chrysalides de vers à soie, cornailles, tourteaux, sang desséché, etc.
ammoniacal, 2 fr. 70 le kilog. — Sulfate d'ammoniaque nitrique, 2 fr. 70 le kilog. — Nitrates de soude et de potasse.

Acide phosphorique { des phosphates fossiles . . . 0 fr. 30 le kilog.
insoluble { des os dégelatinisés . . . 0 60 —
des phosphates précipités. 0 70 —
(Les deux derniers d'une assimilation plus rapide que le premier).

soluble dans l'eau ou le citrate } des superphosphates, d'ammoniaque à froid . . . 4 fr. 90 à 4 fr. le kilog.
Potasse — de 0 fr. 50 à 0 fr. 60 le kilog. — Tous les sels de potasse étant immédiatement solubles dans l'eau, l'état n'a pas besoin d'être spécifié.

Prenons maintenant un exemple :

Un industriel nous offre un engrais composé complet à 20 fr. les 100 kilog., je suppose. Nous demandons l'analyse, qui va à la fois nous servir de garantie et nous permettre de nous rendre compte de la valeur réelle, afin de savoir si nous ne paierons pas 20 fr. ce qui n'en vaut que 15. Puisque l'engrais est *complet*, l'analyse devra être ainsi conçue :

1° Quantité d'azote pour 100. — Etat de cet azote : organique, nitrique ou ammoniacal ;

2° Quantité d'acide phosphorique. — Etat de cet acide : *insoluble* des phosphates fossiles, précipités, etc., *soluble* des superphosphates ;

3° Potasse du chlorure ou du sulfate. — Le prix est sensiblement le même.

Complétons l'exemple et admettons que l'analyse porte.

4 0/0 d'azote organique.

10 0/0 d'acide phosphorique soluble dans l'eau et dans le citrate à froid.

6 0/0 de potasse.

La garantie est précise et complète ; calculons la valeur des 100 kilog.

Azote. — 4 kilogr. à 4 fr. 90 (moyenne entre les prix extrêmes de l'azote organique. — Quand l'engrais est pauvre et lentement décomposable, on prend le plus faible ; dans le cas contraire, le plus élevé)..... 7 fr. 60

Acide phosphorique. — 40 k. à 0 fr. 90..... 9 00

Potasse. — 6 k. à 0 55..... 3 30

Total..... 19 fr. 90

L'engrais vaut donc le prix fixé par l'offre.

Quoique les chimistes aient encore quelque chose à redire en ce qui concerne le commerce des phosphates, qui, après avoir été traités par l'acide sulfurique pour les transformer en superphosphates, contiennent alors leur acide phosphorique libre et soluble à un état très instable, il est néanmoins permis d'affirmer que le commerce des engrais, même les plus complexes, fait comme il vient d'être dit, offre assez de sécurité pour que tout le monde puisse en profiter largement.

(Extrait du journal agricole le *Sud-Est*).

EXTRAITS DE LA CORRESPONDANCE

Duplicature des fleurs. — Chez la plupart des plantes dont les fleurs sont unisexuées, on trouve de temps à autre, tantôt des organes mâles chez les fleurs femelles, tantôt des organes femelles chez les fleurs mâles, tout au moins rudimentaires. Et, à ce sujet, permettez-moi de vous

rappeler une grande discussion scientifique qui eut lieu entre les savants, et dont la cause était tout simplement la présence de certains organes floraux là où on ne s'attendait pas à les trouver. On avait remarqué que certaines plantes à fleurs femelles, telles que l'épinard, le chanvre, la mercuriale, cultivées à l'abri de toutes communications avec les plantes de même espèce portant des fleurs mâles donnaient cependant parfois des graines fertiles. Une euphorbiacée d'Australie, entr'autres, ne portant que des fleurs femelles, et dont l'échantillon était unique en Angleterre, y donna de bonnes graines. Il y eut, à l'observation de ce fait, grand émoi chez les savants, et un naturaliste allemand (A. Braun), s'en emparant, en fit la base d'une théorie nouvelle d'après laquelle les plantes pouvaient produire des graines fertiles sans que les organes femelles eussent été fécondés par le pollen. Cette théorie qu'on appelait parthénogénèse, c'est-à-dire création sans fécondation préalable, fit grand bruit dans le monde savant et, aussi vivement défendue par les uns que combattue par les autres, elle était à la veille d'être adoptée, lorsqu'une observation plus minutieuse des inflorescences des plantes soumises aux expérimentations amena la découverte de quelques petites fleurs mâles cachées parmi les fleurs femelles et portant des étamines dont le pollen s'était répandu sur les pistils des fleurs voisines. Naturellement, la savante théorie imaginée par le naturaliste allemand ne survécut pas à cette découverte.

Le bégonia est une des rares plantes à fleurs unisexuées chez lesquelles on ne remarque jamais l'existence anormale d'organes mâles chez les fleurs femelles et d'organes femelles chez les fleurs mâles, même à l'état rudimentaire. Mais cette particularité cesse dès que la fleur commence à doubler. Il paraîtrait que, lorsque la tendance qu'ont les organes floraux à se transformer est excitée, elle se manifeste de diverses manières, et que les variations se produisent dans une mesure tellement étendue qu'elles permettent de constater

des anomalies nombreuses et considérables. C'est ainsi, dit M. Duchartre, « que les fleurs doubles des bégonias tubéreux offrent souvent, les unes à côté des autres, les organes caractéristiques des deux sexes et montrent même, pour ces organes, une sorte de promiscuité dont je ne crois pas qu'il existe ailleurs beaucoup d'exemples. »

Il m'a semblé que les horticulteurs et les amateurs d'expériences pouvaient tirer de tout ce qui précède certaines conséquences pratiques et utiles. Il n'est pas douteux, par exemple, qu'il soit bon, pour ceux qui cultivent une plante, de connaître exactement sa structure et la manière dont se produisent, chez elles, les phénomènes de la végétation. De plus, ce que nous venons de voir démontre que les fleurs qui se doublent le plus aisément et qui deviennent les plus belles une fois doublées sont les fleurs mâles. Or, il y a des variétés de bégonias, telles que la *Gloire de Nancy*, le bégonia *brillant* et bien d'autres dont la plupart des fleurs sont mâles. Il est évident que ces variétés devront être choisies par ceux qui voudront essayer d'obtenir des plantes à fleurs doubles. Je reconnais qu'il serait, sans contredit, très intéressant d'examiner les moyens à employer pour obtenir la duplication des fleurs.

(*Bulletin de la Société d'Horticult. et de Viticult. du Cher*).

*
* *

Nouveau mode de semis de Fougères. — Le procédé employé par M. Dugourd, jardinier à Fontainebleau, s'applique spécialement aux Scolopendres; mais rien n'empêche de l'appliquer à tous les genres, en modifiant les milieux de végétation.

Les Scolopendres aiment les endroits sombres et humides. M. Dugourd avait une rocaille placée dans un coin et derrière une orangerie qui l'assombrissait. Il eut l'idée de la peupler de Scolopendres. Pour y arriver, il prit des frondes de cette Fougère garnies de fructifications et les brossa fortement dans

l'eau du réservoir placé à la base du rocher ; après quoi, de temps à autre et à l'aide d'une seringue, il prenait, après l'avoir agitée, de l'eau dans le bassin et la lançait sur le rocher. C'est ainsi que, au bout de quelques temps, il vit apparaître de petites taches qui s'agrandirent ensuite en se modifiant, et qui lui donnèrent de jeunes Scolopendres dont le nombre alla constamment s'augmentant.

Ce que M. Dugourd a fait dans un bassin, on peut le faire dans un baquet *ad hoc*. La germination des Scolopendres sur un rocher sombre et humide, peut également se faire dans d'autres milieux, aptes à d'autres genres de Fougères.

(Revue horticole).

*
* *

Les noms vulgaires des plantes. — Si les noms des plantes, grecs ou latins, sont quelquefois d'une bien jolie longueur et d'une prononciation difficile, en revanche, les noms vulgaires sont assez souvent absurdes. Exemple : Le blé de Turquie (maïs) n'est pas un blé, et ne vient pas de Turquie, mais d'Amérique ; l'hellébore blanc est un vérate et non un hellébore ; le laurier de Saint-Antoine ressemble aussi peu que possible à un laurier ; quant aux laurier-cerise, laurier de Portugal, ce ne sont pas du tout des lauriers ; le jonc fleuri n'est pas un jonc ; le lierre terrestre n'est pas un lierre ; le lis des étangs est un nymphéa ; la mélisse des bois n'est pas une mélisse ; les orties blanches et jaunes ne sont pas des orties ; le petit chêne n'a aucun rapport, même de loin, avec les chênes ; le petit houx est à cent lieues du houx ; le poivre d'eau ressemble à un poivrier comme une carpe à un lapin ; ni les renards ni les ours ne prennent au sérieux les raisins qu'on a qualifiés de leurs noms ; la petite centauree n'est pas une centauree ; le vrai réglisse des montagnes est un trèfle, celui des bois est une fougère, le vrai réglisse est une papilionacée. J'arrête là mes citations, car on pourrait aisément écrire un volume sur ce sujet. (Lyon-Horticole).

Leçons d'Horticulture

JUIN 1883.

Pincement et suppression des bourgeons inutiles.

- Senlis :* Dimanche 3, à midi 1/2, au jardin de la Société.
Creil : Jeudi 7, à 10 heures du matin, chez M. Gallé.
Précy : Jeudi 7, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Montlévêque : Dimanche 10, à 10 heures du matin, à la mairie.
Nanteuil : Dimanche 10, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
Vineuil : Jeudi 14, à 10 heures du matin, chez M. Dupré.
Apremont : Jeudi 14, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Pontarmé : Dimanche 17, à 10 heures du matin, chez M. Dupuis.
La Chapelle : Dimanche 17, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.
Crépy : Jeudi 21, à 10 heures du matin, à la mairie.
Betz : Jeudi 21, à 2 heures de l'après-midi, chez M. Roblin.
Fleurines : Dimanche 24, à 10 h. du matin, chez M. Demichy.
Pont-Ste-Maxence : Dimanche 24, à 2 h. de l'après-midi, à la mairie.
Ermenonville : Jeudi 28, à 10 heures du matin, chez M. Thiénard fils.
Plessis-Belleville : Jeudi 28, à 2 heures de l'après-midi, à la mairie.

Leçons d'une grande utilité pour l'arboriculture fruitière.

Tarif des Annonces.

Prix de chaque Case pour les Sociétaires :

1 fois	2 fr. 50
3 fois de suite	6 »
6 fois de suite	10 »
12 fois de suite	18 fr.

Moultié en plus pour toute personne étrangère à la Société.

Adresser les demandes d'annonces au Secrétaire-Général.

Exposition de la Société nationale et centrale d'Horticulture de France, du 22 au 28 Mai, aux Champs-Elysées, Paris.

AVIS

Le 1^{er} Concours spécial de 1883 aura lieu le 3 juin. — Voir le Bulletin, page 27.

Jus de tabac.

Messieurs les Sociétaires peuvent se procurer du jus de tabac au siège de la Société.

S'adresser à Mlle SEBERT, concierge.

Concours spécial de MM. les Instituteurs : voir le Bulletin, page 40.

Revue de l'Horticulture belge et étrangère

Recueil mensuel illustré, fondé en 1875, paraissant régulièrement le 1^{er} de chaque mois en un fascicule de 24 pages grand in-8°, orné d'une superbe chromo-lithographie, d'une planche noire et de nombreuses gravures.

OBJETS TRAITÉS : Plantes nouvelles, peu connues ou intéressantes. Horticulture des salons et des fenêtres. Architecture de serres et de jardins. Mosaïciculture. Dessin, tracé et plantation de corbeilles et parterres. Arboriculture ornementale. Littérature horticole et chronique des expositions. Nouveaux appareils et ustensiles. Variétés et mélanges.

Abonnement d'un an : Belgique, 12 fr. — Pour les pays de l'Union postale, 13 fr. 50. — Pour tous les autres pays, 12 fr., port en sus
S'adresser à M. Ed. Pynaert, rue de Bruxelles, 142, Gand (Belgique)